# PLAN D'ACTION — 2024 Comité PROMOTION ET DÉFENSE DES DROITS

#### Mandat du comité

Maintenir une vigie sur l'évolution des régimes de retraite et informer le CA des développements dans le domaine.

Recommander au Conseil d'administration des prises de position, des stratégies et des actions visant la promotion et la protection des droits des retraités d'Hydro-Québec et des bénéficiaires et réaliser ou faire réaliser, s'il y a lieu, les actions approuvées.

### Composition du comité

Luc Roy, responsable, Michel Bergeron, Marie-Françoise Marchis-Mouren, Yvon Dubois et Jean-François Poliquin.

#### **Actions statutaires**

- Poursuivre notre implication au sein de l'Observatoire de la retraite, entre autres en participant aux réunions du comité d'orientation et aux activités en découlant. Analyser les informations en provenance de l'Observatoire, identifier s'il y a lieu, les enjeux spécifiques à notre association et en faire rapport au CA. Collaborer à la rédaction de documents lorsque pertinents pour l'APRHQ et que nous avons les compétences et les disponibilités pour le faire.
- Maintenir ou accroître, selon le cas, nos relations avec nos partenaires (HQ, FADOQ, syndicats et associations professionnelles) pour identifier des intérêts communs et faire alliance au besoin. Le positionnement de l'APRHQ concernant les droits des retraités encadre les actions du comité.
- Poursuivre les rencontres avec Hydro-Québec relativement à l'évolution de notre régime de retraite.
- Maintenir une vigie sur les projets gouvernementaux susceptibles d'affecter les retraités du Québec.
- Collaborer aux conférences thématiques et à la diffusion d'informations relatives à la promotion et la défense des droits des retraités.

30 novembre 2023 page 1

## Actions spécifiques pour 2024

Activités à réaliser	Échéancier	Résultats
En appui à l'Observatoire de la retraite, poursuivre la préparation de l'institutionnalisation du Conseil des Partenaires de la retraite.	Décembre 2024	
Poursuivre et consolider notre participation au sein du Comité de retraite du RRHQ.  De plus, poursuivre les contacts amorcés en 2023 avec les représentants syndicaux à propos des demandes des retraités.	Décembre 2024	(Note : En juillet 2023, nomination d'un membre du comité PDD comme membre permanent au Comité de retraite du RRHQ)
Analyser les enjeux du RRHQ actuel pour les retraités. Identifier les éléments sur lesquels l'APRHQ devrait maintenir une vigie et réagir au besoin. Si nécessaire, recrutement d'une ressource (personne ou firme) pour aider à l'analyse détaillée du régime et de la loi actuelle (règles de gestion des surplus et déficits, conditions à respecter pour contester une modification à ces règles, etc.).	Septembre 2024	(Note : Démarches initiées en 2023).

LR/30 nov 2023

30 novembre 2023 page 2